

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX

à adresser au moins 10 jours ouvrés avant la date prévue de l'occupation.

Services techniques municipaux

19-
(GG/CD/MM)

- Arrêté initial
 Prolongation

Maitre D'ouvrage / Demandeur :

*Raison Sociale :.....
*Nom et prénom de la personne à contacter :
.....
*N° SIRET si entreprise :.....
Adresse :.....
.....
Téléphone :..... *Portable :.....
*Adresse Mail :.....

Lieu et durée des travaux :

*Numéro :..... *Adresse :.....
.....
Nature des travaux :
.....
Date de début des travaux :..... Date de fin des travaux :.....

Mesures souhaitées :

- *Place de Stationnement *Nombre :.....
*Si hors zone de stationnement en mètre :.....
 Circulation interdite
 Circulation par demi-chaussée
Circulation alternée Par feux tricolore Manuellement
 Rétrécissement de chaussée
 Stationnement interdit dans l'emprise du chantier
 Dépose de mobilier urbain

*Information sur les Travaux :

Echafaudage Nacelle Autre engin de levage Benne Dépôt de matériaux
Autre type d'occupation :.....
Longueur :..... Largeur :..... Surface :.....
*Mention et pièce obligatoire
Formulaire téléchargeable sur le site :
<http://www.dignelesbains.fr/demarches-administratives/occupation-du-domaine-public/>

Pièces complémentaires à joindre impérativement :

- *Plan de situation des travaux
- *Justificatif du n° SIRET pour une société

Evaluation des droits et redevance d'occupation du Domaine public :

	A Tarifs journalier	B Quantité	C Nombre de jours	A x B x C Total en Euros
Place de stationnement 12,5 m2	12,5 x 0.20 euros/jour/m ²m ²		
Echafaudage	0.20 euros/jour/m ²m ²		
Nacelle et Autre engin de levage	0.20 euros/jour/m ²m ²		
Benne	0.20 euros/jour/m ²m ²		
Dépôt de matériaux	0.20 euros/jour/m ²m ²		
Autres	0.20 euros/jour/m ²m ²		
			Montant fixe	15
			Redevance totale à payer	

Une pénalisation financière post chantier d'un montant de 1000 euros s'appliquera si des dégradations et/ou un non nettoyage des lieux sont constatés.

La pose, le maintien et le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont à la charge du demandeur.

Le solde de la redevance est à payer en une seule fois.

Je reconnais avoir été informé que toute occupation du domaine public pour travaux est soumise au paiement d'une redevance conformément au tarif de la délibération du conseil municipal n°31 en date du 25 Juin 2015.

*Fait àle

*Signature

*Mention et pièce obligatoire

Formulaire téléchargeable sur le site :

<http://www.dignelesbains.fr/demarches-administratives/occupation-du-domaine-public/>